

Apport du CITET pour le développement du coprocessing en Tunisie



VOTRE

partenaire en **Eco-innovations**et Technologies Durables

Khitem MENSI
DTIT/CITET
networkdtit@citet.nat.tn

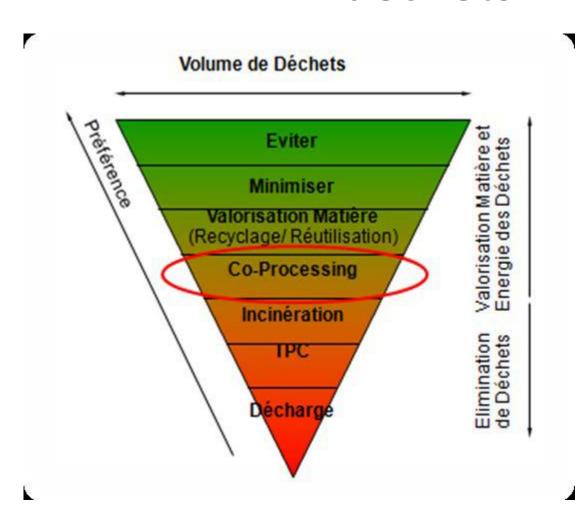




Définition

- Le co-processing signifie l'utilisation de déchets dans des procédés industriels tels que la production de ciment, de chaux ou d'acier, des centrales électriques ou d'autres grandes installations de combustion.
- Il s'agit d'un procédé de valorisation énergétique et de matière à partir de déchets.
- Les déchets utilisés pour le co-processing sont appelés combustibles et matières de substitution.

La hiérarchie dans le traitement des déchets



Le co-processing se présente donc comme une option avantageuse comparée à tous les procédés de traitement et d'élimination des déchets.

RTE du secteur de production de ciment

- Mission d'étude
- Guide environnemental du secteur cimentier
- Guide technique pour le transport, stockage et utilisation des RDF et pneus déchiquetés dans les cimenteries tunisiennes (autorisation pour l'importationopération test)



Actions réalisées

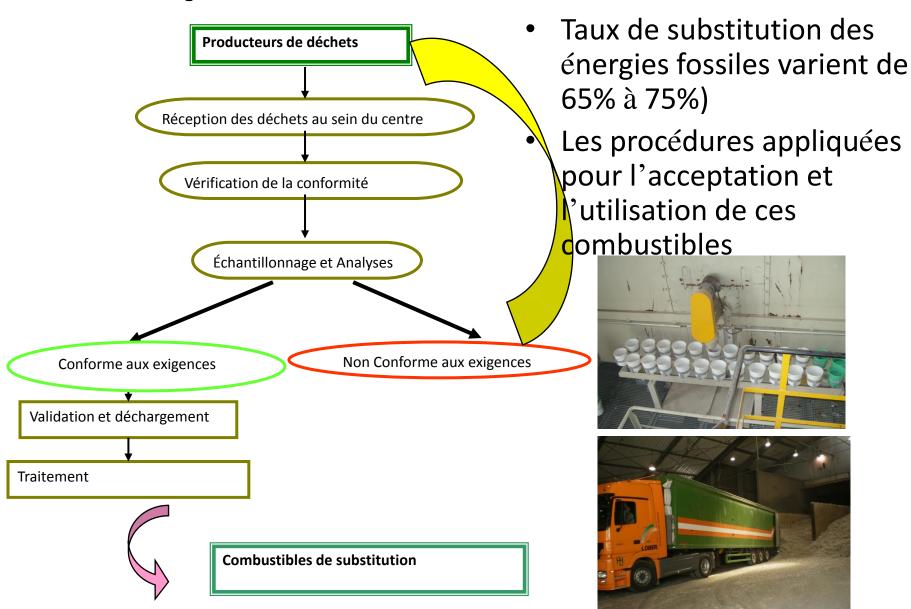
- Projet d'un protocole de réception, transport, stockage et utilisation des combustibles de substitution.
- Etude pour le développement de l'utilisation des combustibles alternatifs (co-processing) dans les cimenteries tunisiennes
- Projet d'une feuille de route pour le développement du co-processing en Tunisie
- Projet d'un accord volontaire pour le développement du co-processing en Tunisie.



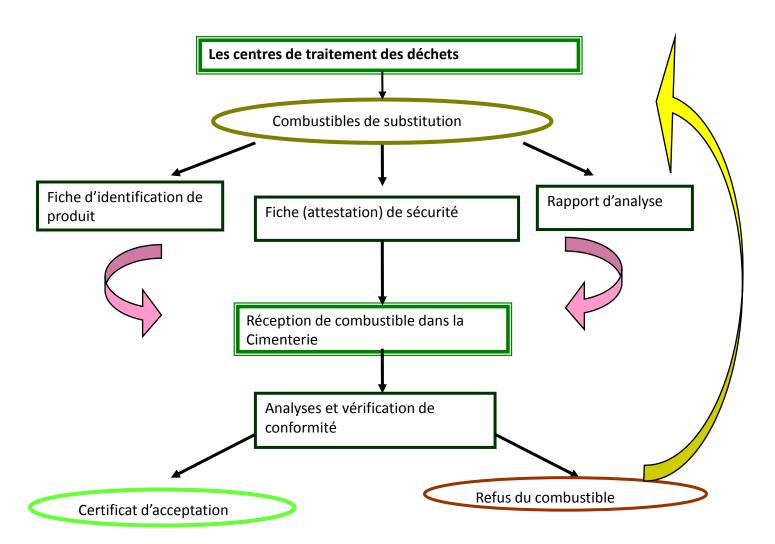




Expérience Internationale



Expérience Internationale



Exemples des combustibles alternatifs et des matériaux de substitution

- Les déchets valorisables dans les fours à ciment
- Un aperçu sur l'aspect réglementaire (les valeurs limites des émissions, les paramètres de contrôle de la qualité de déchets...)











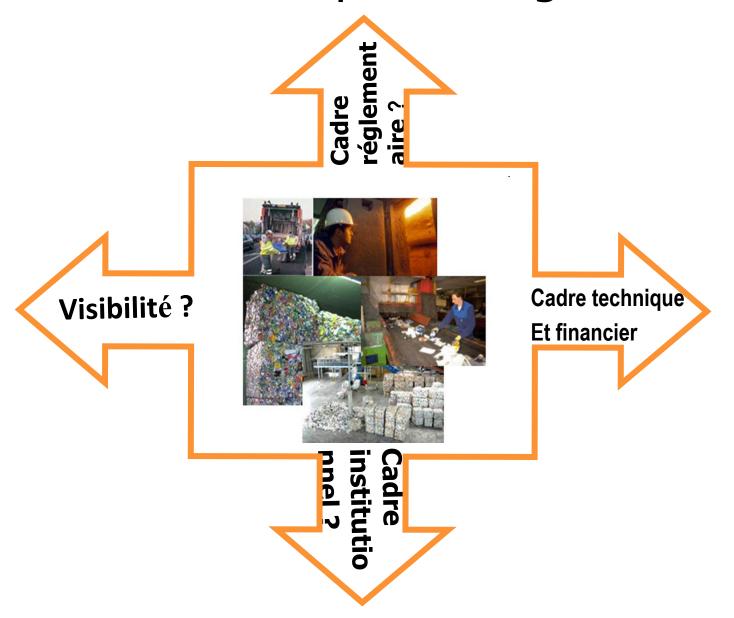




Mise en œuvre de coprocessing: Principes de base

- Un cadre réglementaire adapté,
- Un cadre institutionnel approprié,
- Des équipements et des technologies appropriés,
- Une organisation efficace,
- Des mécanismes de contrôle,
- Une communication transparente et objective.

État actuel du Co-processing en Tunisie



Co-processing en Tunisie/ Actualités

- Révision du décret N°2010-2516 du 28 septembre 2010 fixant les valeurs limites à la source des polluants de l'air de source fixes (décret N° 2018 -928 du 07 novembre 2018)
- Signature de la nouvelle charte du secteur de production de ciment:
 - Rationaliser la consommation des ressources naturelles et atténuer l'impact de notre activité sur l'air, le sol et l'eau
 - Promouvoir l'efficience énergétique et la réduction de l'empreinte carbone par l'utilisation des énergies renouvelable, des combustibles alternatifs et des matériaux de substitutions.



Merci pour votre attention